



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 02 Juillet 2026

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 25 Juin 2026

de Présents 12

de Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Madame Le Maire, Nolwenn BOISSINOT.

Présents : M. Alain PAGERI, Mme Nathalie GABILLARD, M. Éric DONZALLAZ, Mme Mathilde BLANCHET (Adjointe au Maire), Mme Manuela PANNIER, Mme Delphine HUGNET, Mme Honorine CARLIER, M. Matthieu POIRIER, M. Alexis GAUTIER, Mme Alexiane LEPAGE, M. Lorenzo DONATI formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Sylvain JONCHERAY, M. Romain PRODHOMME (pouvoir donné à M. Matthieu POIRIER) et M. Vincent LAVAL (pouvoir donné à Mme Honorine CARLIER)

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Mathilde BLANCHET est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
- Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Alain à Laval
- Augmentation du temps de travail de l'emploi d'Agent périscolaire polyvalent à temps non complet – 25,75h
- Mise en œuvre de l'entretien professionnel
- Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal, en date du 18 Mai 2026.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.



DÉLIBÉRATION N°2026-07-02-01 Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Alain à LAVAL – Année scolaire 202-2026

Madame le Maire expose que l'adjointe au Maire chargée de l'éducation, de la jeunesse, de l'égalité et des associations de la ville de Laval, a adressé une demande de prise en charge financière à la Commune pour un enfant de Grez-en-Bouère inscrit en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Alain de LAVAL.

Faute de dispositif adapté sur la Commune pour accueillir cet élève, cette dernière se doit de participer financièrement aux frais de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- **DECIDE de participer aux dépenses scolaires pour cet élève scolarisé à l'école Alain à LAVAL, en ULIS, pour un montant total de 386,00 € pour l'année scolaire 2025-2026.**
- **AUTORISE Madame le Maire ou, à défaut son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.**

DÉLIBÉRATION N°2026-07-02-02 Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet – 23h45 annualisées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2021-06-24-02 en date du 24 juin 2021 créant l'emploi d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 25h45 annualisées,

Madame le Maire expose que suite à la modification de l'horaire d'ouverture de la garderie le matin ; 7h15 au lieu de 7h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires ; l'agent qui occupe l'emploi d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet (25h45 annualisées) effectue 1 heure supplémentaire par semaine.

Il y a donc lieu d'augmenter le temps de travail de cet emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- **DECIDE de porter, à compter du 1^{er} septembre 2026, de 25h45 annualisées (temps de travail initial) à 26h32 annualisées (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent de services polyvalent en milieu rural ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.**
- **PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

DÉLIBÉRATION N°2026-07-02-03 Mise en œuvre de l'entretien professionnel

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L521-1 et suivants,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la FPT,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 mai 2011 et mis à jour le 18 juin 2021,



Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR),

Décide :

Article 1 : Objet

L'entretien professionnel est institué dans la collectivité de Grez-en-Bouère. Le fonctionnaire ainsi que l'agent recruté sur un emploi permanent par CDI ou CDD d'une durée supérieure à 1 an, bénéficieront chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu.

Article 2 : Convocation du fonctionnaire

L'agent est convoqué par son supérieur hiérarchique **8 jours** au moins avant la date d'entretien. La convocation est accompagnée de la fiche de poste de l'agent et d'un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte rendu.

Article 3 : Entretien professionnel

L'entretien professionnel annuel est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent clairement identifié soit dans la fiche de poste de l'agent soit par l'organigramme. Il portera principalement sur :

- La manière de servir de l'agent,
- Les résultats professionnels obtenus au regard des objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation de l'agent et les compétences qu'il doit acquérir,
- Les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent en termes de carrière et de mobilité.

Une information sur l'ouverture et l'utilisation de leur compte personnel de formation doit obligatoirement être communiquée aux agents lors de l'entretien.

Article 4 : Critères d'évaluation

Au terme de cet entretien, la valeur professionnelle de l'agent sera appréciée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du comité technique. Ces critères sont fixés en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères d'évaluation portent notamment sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement, ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
-

→ Cf. la fiche des critères jointes en annexe à cette délibération.

Article 5 : Compte rendu

L'entretien professionnel donnera lieu à un compte rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique. Ce compte rendu comportera une appréciation générale, sans notation, traduisant la valeur professionnelle de l'agent au regard des critères fixés.

Ce compte rendu sera visé par l'autorité territoriale qui le complètera, le cas échéant, de ses observations.

Il sera notifié dans un délai maximum de **15 jours** à l'agent, qui pourra le compléter par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets abordés, et devra le signer pour attester qu'il en a pris connaissance.

Ce compte rendu est versé au dossier de l'agent.



Article 6 : Révision du compte rendu

L'agent peut initier une demande de révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de **15 jours francs** suivant la réception du compte rendu. L'autorité territoriale dispose alors d'un délai de **15 jours** à compter de la demande de l'agent pour lui notifier sa réponse.

En cas de réponse défavorable de l'autorité territoriale, l'agent peut, dans un délai **d'un mois**, solliciter l'avis de la CAP ou de la CCP sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Tous les éléments d'informations utiles à la préparation de l'avis des commissions seront communiqués.

A réception de l'avis de la CAP ou de la CCP, l'autorité territoriale communique à l'agent, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

Article 7 : Tableau d'avancement

Les comptes rendus d'entretiens professionnels font partie des éléments déterminants pour l'examen de la valeur professionnelle du fonctionnaire lors de l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade.

Article 8 : Bilan

Un bilan annuel de cette expérimentation sera transmis au comité technique et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

DÉLIBÉRATION N°2026-07-02-04 Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal
--

Madame le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L.2121-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil.

Elle précise que la commune comptant moins de 1 000 habitants n'est pas dans l'obligation d'en posséder un mais qu'il est pertinent de fixer les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal. Elles sont fixées dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Madame le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller.

Il est alors proposé de valider les termes du règlement intérieur du Conseil Municipal, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ledit règlement est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) :

- **PREND** acte du contenu du règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire :

Madame Nathalie GABILLARD, informe le Conseil Municipal que :

- Le CMJ s'est réuni pour la dernière fois de l'année scolaire le 1^{er} juin. A l'issue de la réunion les enfants ont partagé un goûter. La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 1^{er} septembre.
- Le CMJ participera au Forum des Associations en proposant un concours de dessin sur le thème du sport pour les enfants entre 3 et 15 ans.
- Le concours de chant du 5 Juin a été reporté au 9 octobre à 20h.
- Réunion avec le Collège le vendredi 26 Juin au sujet de la restauration. Il y a une augmentation de tarifs à la rentrée 2026-2027 : repas maternelle : 2,11 € (au lieu de 2,08 €) et repas primaire : 2,42 € (au lieu de 2,39 €). Le pain est compris dans le tarif alors que depuis plusieurs années la commune l'achetait en plus à la boulangerie. Le Département souhaite atteindre l'objectif de 100 % de viande mayennaise et 75 % de produits locaux. Suite à ces modifications une nouvelle convention tripartite va être mise en place.
- Ce matin, les 2 écoles ont réalisé leur matinée citoyenne et ont ramassé 13 kgs de déchets (Stade E. REILLON, le parc des Lilas, le parc des Cerisiers et Bel-Ébat).

Commission Intercommunale Jeunesse et Sports :

- Une nouvelle convention concernant le fonctionnement et la prise en charge des coûts de la salle des sports sera proposée par la CCPMG afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire. Actuellement la commune supporte la totalité des frais liés à la salle des sports contrairement à d'autres communes où la CCPMG supporte 80% des frais (Bazougers, Meslay, Val du Maine). La commune reste bien sur propriétaire.
- Réflexion en cours pour la piscine : le contrat avec Prestalys s'arrête courant 2027. Faut-il continuer en délégation de service public (confier l'exploitation à un prestataire privé) ou faut-il passer la gestion en régie directe (la CCPMG qui pilote le service en interne avec son propre personnel et budget). Voir l'exemple de Château-Gontier qui a repris la gestion de la piscine en régie.
- Réflexion également pour proposer de nouveaux sports aux enfants dans les années à venir sur l'ensemble de la CCPMG

▪ Communication / Presse :

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

- Le 1^{er} Flash Infos du nouveau conseil est édité et va être distribué la semaine du 06 juillet 2026
- La 4^{ème} naissance est arrivée, c'est une petite fille

Facebook : 1 504 publications réalisées depuis le lancement
1 097 abonnés (+ 32 depuis le dernier conseil)

LE TOP 10 :

1. Arrêté préfectoral agriculteurs (16 740 personnes)
2. Arrêtés préfectoraux – Interdiction de rassemblements de personnes, de véhicules, d'engins motorisés et festifs à caractère musical (6 585 personnes)
3. Canicule, personnes vulnérables Grez-en-Bouère (5 652 personnes)
4. École St Jean-Baptiste (4 366 personnes)
5. Régate École St Jean-Baptiste (2 631 personnes)
6. Jardin de la Boulonnaire, fermeture tous les lundis (2 586 personnes)



7. Fermeture exceptionnelle au bureau de La Poste (2 267 personnes)
8. Conseil Municipal (1 121 personnes)
9. Planning de l'EDI Jardin Fleuri (1 059 personnes)
10. Flyer « Construire une maison, pensez à la fibre » (1 021 personnes)

▪ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

- La prochaine réunion aura lieu le 09 juillet 2026 afin de rencontrer les associations pour faire le point sur l'année écoulée et les projets pour l'année à venir mais également sur l'organisation du Forum des associations.
- Le mercredi 29 juillet de 13h30 à 16h30 au parc des Lilas : organisation de l'animation « Bougez avec nous, vivez mieux » organisé par le CDOS (activités multisports, pratique du handisport).

▪ **Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal :

- **Point sur le local SDF - Occupation du 29 avril au 02 juillet 2026 :**

- 1 occupant sur la période
- Durée d'occupation de 6 jours : arrivée le mardi et départ le lundi de la semaine suivante
- A compter du 15 juin 2026 possibilité de réouverture du local SDF. Arrivée d'une occupante le 30 juin 2026.

- **Point sur les demandes d'aides d'urgence :**

- Au 02 juillet 2026, 3 demandes depuis le dernier conseil

Trois demandes			
Demande orale à la mairie d'aide alimentaire	16 juin 2026	Demande directe	Bon de pain et de jambon
Demande d'aide alimentaire	18 juin 2026	Assistante sociale	Refusée
Demande particulière : 100 sacs poubelle chez le demandeur	26 juin 2026	Info via CCPMG	Courrier de demande d'action de la part des demandeurs

- **Point Banque Alimentaire :**

- Distributions prévues les mardis 7 et 28 juillet
- Distributions prévues les mardis 18 et 25 août

▪ **Urbanisme / Environnement :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal :

- **Point sur la Commission Intercommunale « déchets et économie circulaire »**

- Rappel concernant le rôle des commissions :
 - Les commissions intercommunales n'ont pas de pouvoir décisionnel.
 - Leur rôle est surtout préparatoire et consultatif
- Travail sur la redevance incitative pour les déchets ménager
- Les cas de relevés des déchets spécifique EHPAD, entreprises ... (création d'une sous-commission à laquelle il participera)



→ Une benne est mise en place à la déchetterie de Meslay pour la collecte des textiles suite à la fermeture des points RELAIS

Il a fait remonter des points soulevés par les habitants notamment concernant l'intensification des passages, les containers sont souvent pleins. Point particulier pour les périodes de fêtes (Pâques, Noël ...). Ces éléments ont été pris en compte par la CCPMG.

Horaires déchetterie durant l'été du 29 juin au 29 août 2026

	Déchetterie de Bouère	Déchetterie Meslay-du- Maine	Déchetterie Val-du- Maine (Ballée)	Déchetterie Villiers- Charlemagne	Déchetterie de Bazougers
Lundi	X	7h45-14h	X	X	X
Mardi	X	X	7H45-14H	X	X
Mercredi	7H45-14H	7h45-14h	X	X	X
Jeudi	X	X	X	X	X
Vendredi	X	7H45-14H	X	X	7H45-14H
Samedi	X	7H45-14H	X	7H45-14H	X

Point Territoire Énergie Mayenne (TEM) :

- 2 juin : commission d'installation à Changé
- 16 juin : commission d'installation à Changé
- 26 juin : forum des énergies locales à Changé
- 8 juillet : commission transition énergétique à Changé

Monsieur Éric DONZALLAZ précise au conseil qu'il fait partie des commissions « Travaux » et « Énergies renouvelables » au sein de TEM afin que la commune soit le mieux informée sur ces sujets là.

Point Urbanisme :

Monsieur Éric DONZALLAZ fait part au conseil d'une remarque émise par un habitant :

- Pour l'aménagement de la rue de la Libération penser à intégrer une voie vélo/voie verte

Point Environnement :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe qu'il est inscrit à une formation le 9 juillet organisée par l'AMF53/FIDAL AVOCATS concernant « la lutte contre les dépôts sauvages de déchets : quels outils juridiques à disposition des communes » à Changé.

Il précise que la commune est passée en vigilance renforcée pour l'eau potable et qu'il y a donc des restrictions dans son utilisation. L'information est relayée dans le Flash Infos qui sera distribué d'ici quelques jours.

▪ Sécurité :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que :

- Le Plan Communal de Sauvegarde « risque Canicule » a été activé :



- Mobilisation de la cellule de veille et de crise (Maire, Adjointes). Suivi des informations de vigilances par le site : <https://vigilance.meteofrance.fr> et par messages de la préfecture.
- Communication via les réseaux sociaux des conseils et recommandations
- Approvisionnement de stock d'eau en bouteilles et stockage à proximité de la mairie
- Aménagement horaires pour les personnes les plus exposées
- Aménagement des horaires du Pôle enfance
- Activation de la cellule d'appel des personnes figurant au registre communal des personnes sensibles.
- Suivi Préfecture quotidien

Afin de compléter et de mettre à jour le registre des personnes sensibles, une fiche d'inscription au registre sera distribuée en même temps que le prochain Flash Infos.

Mme Delphine HUGNET propose d'en informer les médecins ainsi que les infirmières et la pharmacie. Ils pourraient orienter les habitants à renseigner la fiche.

→ La mise à jour des deux documents PCS et DICRIM

- Les documents vont vous être distribués. Il faudra en prendre connaissance et transmettre les remarques ou idées à la commission sécurité. L'organisation suivante est proposée :

Cellule Terrain :

Alain PAGERI
 Éric DONZALLAZ
 Emmanuel FERRON
 Alexis GAUTIER
 Romain PRODHOMME
 Sylvain JONCHERAY

Cellule Communication :

Mathilde BLANCHET
 Claire PUAUD
 Clothilde GERBOIN
 Vincent LAVAL
 Delphine HUGNET

Cellule Logistique :

Nathalie GABILLARD
 Jordane BAHIER
 Matthieu POIRIER
 Manuela PANNIER
 Lorenzo DONATI
 Alexiane LEPAGE
 Honorine CARLIER

Un retour est souhaité durant l'été.

→ Monsieur Éric DONZALLAZ expose qu'il a assisté à l'université des Maires, Adjointes et Présidents d'intercommunalité de la Mayenne organisée par l'AMF53 durant laquelle il a suivi la formation sur les PCS et DICRIM. Il a appris que la commune devait transmettre tous les mois ou tous les trois mois les débits des bouches incendie aux pompiers.

→ Suite à des échanges entre Mme le Maire et les directrices des écoles, des passages piétons vont être créés aux abords de celles-ci malgré qu'elles se trouvent en zone 30 (raisons pédagogiques).

▪ Travaux / Voirie :

Monsieur Alain PAGERI informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie. Il est en attente de devis :

- Devis en cours pour la taille de haie de la salle polyvalente ainsi que celle à côté de la propriété de M. et Mme LANDELLE
- Devis en cours pour la réfection du trottoir rue des Sports au niveau de chez M. et Mme DENOUE. Le trottoir est abîmé à cause des racines d'un platane. Le Département doit l'abattre en septembre ou octobre.



- Devis en cours chez SNTP pour refaire la voirie route de l'Aulnay Gautier. Demande faite par l'entreprise PAILLARD car elle est très abîmée avec le passage des poids lourds. Devis en cours également pour faire un îlot pour le feu à la récompense.
- Fin des travaux de l'extension du Pôle Santé prévu au 15 novembre (environ 15 jours de retard)
- Devis en cours pour les travaux concernant l'onglerie

DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la commune a renoncé à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- 12 rue des Écoles (Section AD n°82, n°85 et n°462) :
 - Bâti sur terrain propre
 - 457 m²
 - Prix : 120 000 € + frais d'acte
- 21 rue de la Libération (Section AC n°25)
 - 340 m²
 - Bâti sur terrain propre
 - 115 000 € + commission de 5 100 € + frais d'acte

Madame le Maire présente la carte de remerciement de l'école publique Alfred Levrot pour la subvention attribuée concernant leur voyage scolaire.

Elle ajoute que la demande de DETR déposée auprès de la Préfecture concernant les travaux du bâtiment du bas de l'école publique Alfred Levrot (changement des radiateurs et des menuiseries et l'isolation du plafond du restaurant scolaire) a été accordée. Le montant des travaux s'élève à 55 382 € HT. La subvention attribuée est de 22 152 €.

Pour information, les radiateurs vont être livrés d'ici quelques jours et ils seront posés par M. Emmanuel FERRON, agent technique de la commune. Concernant le changement des menuiseries, l'entreprise GUYON va intervenir dernière semaine de Juillet puis 6 jours à partir du 24 août. Si le chantier n'est pas terminé ils interviendront sur des mercredis. Les travaux d'isolation du plafond du restaurant scolaire sont prévus pendant les 15 jours des vacances de la Toussaint. La cantine du centre de loisirs s'effectuera alors à la salle polyvalente. Les associations sont prévenues.

La prochaine réunion publique aura lieu le 25 septembre 2026 à 20h00 à la salle polyvalente. L'information sera diffusée dans le prochain Flash Infos.

Madame le Maire a rencontré le Sénateur Guillaume CHEVROLLIER le 12 juin dernier.

Madame le Maire expose qu'elle est intervenue à la Communauté de Communes du Pays de MELAY-GREZ, le 22 juin dernier, en présence de Madame la Préfète, afin d'évoquer le sujet de la pharmacie. Pour rappel la pharmacie est propriété de M. CHEVALIER qui est à la retraite depuis 1 an. La pharmacie est à vendre depuis 3 ans. Il est inconcevable de perdre la pharmacie si elle ne retrouve pas de repreneur sachant que la CCPMG a investie 930 000 € pour l'extension du pôle santé afin de pouvoir accueillir plus de médecins. Le point avait déjà été abordé avec M. le Sous-Préfet lors de sa visite. Il avait remonté cette information à Mme la Préfète qui a demandé à Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'être présente. Madame le Maire a pu échanger avec elle afin de convenir d'un rendez-vous et trouver des leviers pour maintenir la pharmacie. Madame le Maire a eu un retour de la Faculté de Pharmacie d'Angers pour une intervention le troisième mercredi de septembre afin de convaincre un futur pharmacien de venir s'installer à Grez. En dernier recours, l'ARS déploie des antennes à pharmacie subventionnées, c'est-à-dire une pharmacie mère (ex Meslay-du-Maine) qui gère une pharmacie antenne (Grez). Par contre il existe des critères et la Directrice de l'ARS a un doute sur l'éligibilité de Grez. Elles en discuteront lors du rendez-vous.



Manifestation des postiers de Grez le mardi 23 juin 2026. M. Éric DONZALLAZ était présent sur place afin de représenter le soutien de la commune. La délocalisation à Meslay du Maine est actée. Madame le Maire a prévenu le Sénateur, le Sous-Préfet et Mme la Préfète sur ce sujet.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 02 septembre 2026 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

Séance du 02 juillet 2026 – Délibérations prises du n°2026-07-02-01 à n°2026-07-02-04

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2026-07-02-01	Prise en charge financière d'un élève scolarisé en ULIS à l'école Alain à Laval	Approuvée à l'UNANIMITÉ (14 VOIX POUR)
2026-07-02-02	Augmentation du temps de travail de l'emploi d'Agent périscolaire polyvalent à temps non complet – 25,75h	Approuvée à l'UNANIMITÉ (14 VOIX POUR)
2026-07-02-03	Mise en œuvre de l'entretien professionnel	Approuvée à l'UNANIMITÉ (14 VOIX POUR)
2026-07-02-04	Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal	Approuvée à l'UNANIMITÉ (14 VOIX POUR)

Les élus municipaux présents à la séance du 02 juillet 2026

BOISSINOT Nolwenn	Maire
PAGERI Alain	1 ^{er} Adjoint
GABILLARD Nathalie	2 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 ^{ème} Adjoint
BLANCHET Mathilde	4 ^{ème} Adjointe
PANNIER Manuela	Conseillère Municipale
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
CARLIER Honorine	Conseillère Municipale
POIRIER Matthieu	Conseiller Municipal
GAUTIER Alexis	Conseiller Municipal
LEPAGE Alexiane	Conseillère Municipale
DONATI Lorenzo	Conseiller Municipal



Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 02 Septembre 2026

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance Mathilde BLANCHET	Madame le Maire Nolwenn BOISSINOT
		

